# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 23 AOUT.


## Paris au Jour le Jour.

La *Presse* et le *Moniteur universel* annoncent que M. le comte de Paris est arrivé à Vienne, mais ces deux journaux sont seuls à donner cette nouvelle; il y a plus, le *Moniteur du Calvados* affirme que M. le comte de Paris, sa femme, madame la duchesse d'Alençon et la princesse Blanche de Nemours sont installés depuis jeudi dernier à Villiers-sur-Mer.

Ni l'*Union* ni le *Journal de Paris* ne font la moindre allusion aux bruits qui circulent sur les projets et les espérances du parti royaliste. Le *Français* en parle, mais sous une forme absolument dubitative:

Plusieurs journaux ont annoncé que M. le comte de Paris se disposait à se rendre à Vienne et ont attribué à ce voyage une intention politique. Nous n'avons à ce sujet aucun renseignement particulier. Il paraît bien, en effet, que M. le comte de Paris avait, ces jours derniers, l'intention de se rendre en Autriche.

L'*Univers* déclare ne rien savoir ou ne rien vouloir dire; la *Gazette de France* garde la même discrétion:

Un grand nombre de journaux remplissent leurs colonnes de renseignements sur les pourparlers qui auraient lieu, en ce moment, pour amener un rapprochement entre les branches de la famille de Bourbon. Tous ces journaux se font remarquer par un grand luxe de détails; ils rapportent des conversations que nul n'a pu entendre; ils publient des colloques secrets auxquels leurs reporters ont la faveur d'assister derrière les tapisseries; ils révèlent des plans, ils narrent des voyages; ils se contredisent souvent et ne se lassent jamais.

Ce journal a publié sans un mot de commentaire la lettre de M. le comte de Chambord à M. de Cazenove de Pradine.

Comme il fallait s'y attendre, les journaux républicains voient dans cette lettre un obstacle à toute conciliation entre les deux branches de la maison de Bourbon. D'autres vont jusqu'à dire qu'elle répond par avance aux tentatives de fusion et qu'elle tend à les rendre impossibles.

Le *Journal de Paris*, que sa position de seul journal orléaniste existant à Paris rend fort important à consulter et à suivre en ce moment, a publié la lettre de M. le comte de Chambord sans commentaires, comme la *Gazette de France*; mais à la première page, dans un article de M. Edouard Hervé sur une brochure de son collaborateur, M. Paul Guillebert, on lit ces très sages et très justes réflexions:

Le retour de ce pays à la Monarchie ne paraît donc pas douteux. Seulement ce retour peut se faire dans des conditions plus ou moins favorables. La France est tellement monarchique par ses habitudes, par ses goûts, par ses besoins, que si on ne lui donne pas la vraie Monarchie, elle en prendra peut-être une fausse. Ce serait extrêmement regrettable.

J'appelle fausse Monarchie toute Monarchie qui ne repose pas sur le principe héréditaire. La Monarchie élective, quels que soient le mérite et l'habileté des hommes qui la représentent, n'offre qu'une faible partie des avantages de la Monarchie héréditaire. Ce n'est pas à dire qu'on doive renverser une Monarchie élective, lorsqu'elle est établie, lorsque le pays y est habitué, lorsque cette Monarchie lui donne l'ordre matériel, la paix sociale, la prospérité au dedans, la dignité et l'influence au dehors.

Quand on a le bonheur de posséder un gouvernement à peu près régulier, la sagesse conseille de le garder. Mais lorsqu'on est en présence d'une table rase, pour ainsi dire, lorsque tout est à faire, ou du moins à refaire, on serait impardonnable de ne pas chercher à faire prévaloir le système de gouvernement qui offre le plus de garanties de stabilité, celui que l'expérience de la plupart des nations de l'Europe a consacré.

Si la France, par raison, est revenue de la République à la Monarchie, il faut espérer que par raison elle fera un pas de plus, et qu'elle reviendra de la Monarchie élective à la Monarchie héréditaire.

## Echos de Paris.

Le mouvement préfectoral que l'on avait annoncé avec un certain fracas et à la grande satisfaction du public, dès l'arrivée aux affaires du ministère du 24 mai, s'est borné jusqu'à présent à quelques noms nouveaux, trois ou quatre, croyons-nous, et à des mutations entre préfets titulaires. On nous fait à ce sujet les observations suivantes:

Les administrateurs de l'Empire s'étaient empressés, au 4 Septembre, de donner leur démission; ceux du 4 Septembre se sont bien gardés de faire de même. Sur les 400 fonctionnaires de ce personnel administratif, M. Thiers en remplaça 44, — les mutations ne comptant pas évidemment. — Le ministère du 24 mai remercia ou appela à d'autres fonctions une soixantaine de préfets ou sous-préfets. Eu tout un peu plus de 100.

Il reste donc en fonctions environ 300 des fonctionnaires du 4 Septembre. Est-ce avec ce personnel dévoué à M. Gambetta, attaché à M. Thiers que le ministère du 24 mai espère combattre et anéantir le radicalisme?

On nous le demande. Nous posons aussi la question.

---

Deux maires de villages voisins travaillés par les radicaux échangent leurs impressions.

— Chez moi, dit l'un, on n'est pas pieux... jamais personne à l'église.

— Chez moi, dit l'autre, c'est bien différent, il y a toujours une quinzaine de personnes aux offices.... elles viennent insulter le curé.

---

On nous annonce que M. Courbet est en ce moment à Monaco, cherchant à consoler ses misères dans les délassements de la rouge et de la noire, du pair et de l'impair, du manque et du passe.

Le célèbre peintre d'Ornans a, du reste, un système qui lui est personnel. Il ne joue que *sur les colonnes*.

---

Le vent de duels qui souffle sur le journalisme rappelle une anecdote extrêmement piquante à M. Philibert Audebrand, qui la raconte dans sa chronique de l'*Illustration*:

En 1833, après plus de cinquante duels entre royalistes et républicains, une scène curieuse se passait à l'ancien *National*. Armand Carrel déplorait que le duel persistât. Il se lamentait donc à ce sujet en présence d'un de ses collaborateurs, fort homme d'esprit. J'ai nommé Thibandeau, le fils de l'ancien sénateur, si fécond en reparties vives et piquantes.

— Je ne vois qu'un moyen de contrecarrer le duel, lui disait ce dernier, c'est de le prendre par le ridicule.

— Faites comme vous l'entendrez, répondit Armand Carrel.

Et Thibandeau improvisa l'entrefilet suivant, épigramme toute française, on en conviendra:

"On assure qu'une rencontre a eu lieu au bois de Boulogne entre M. Jules D.... et M. Théophile S.... Arrivés en voiture à la Porte-Maillot, les deux adversaires, accompagnés de quatre témoins, se sont enfoncés dans le bois. Les deux coups de pistolet ont été échangés sans résultat. Sur la déclaration des témoins que l'honneur était satisfait, ces messieurs sont allés déjeuner au restaurant voisin. Le sujet de la querelle entre M. Jules D.... et M. Théophile S.... était une rivalité de profession: ils sont tous deux décrotteurs."

— Très joli, s'écria Armand Carrel, mais cela ne corrigera personne.

Il a bien prouvé lui même qu'on ne réforme personne, puisqu'il s'est fait tuer, trois ans après, de cette même façon, à Saint-Mandé.

---

Ainsi que cela était prévu, M. Dufaure a été élu, au deuxième tour de scrutin, pour l'élection du vingtième membre du conseil de l'Ordre.

Nous le reverrons après les vacances plaider au Palais.

---

M. Dagomet, le pêcheur de Bougival dont je parlais l'autre jour, a vaincu la presse. Il est en train de lui faire payer 2,000 francs.

Il a réussi à faire condamner l'*Ordre* à 1,000 francs de dommages-intérêts, le *Constitutionnel* et le *Petit Journal* chacun à 500 francs. Le *Gaulois* avait été mis hors de cause.

Voila ce qu'on peut appeler un joli coup de ligne!

---

— Pendant que le centre gauche tresse des guirlandes à M. Thiers, la *République française*, en un article plein d'une modération calculée et d'une ironie froide, dicte à l'ex-président les conditions auxquelles le parti républicain daignera lui continuer sa bienveillance.

Pour les grands patriotes du radicalisme, les hommages présents s'adressent moins encore au libérateur du territoire qu'au fondateur de la République. C'est à celui ci qu'ils s'adressent, en lui faisant comprendre qu'il est désormais écarté de ceux qu'il a servis toute sa vie. Ceci est vrai d'ailleurs et indique combien M. Thiers a mal calculé son attitude depuis un an surtout.

Un tel caractère, un tel titre (celui de fondateur de la République), imposent à M. Thiers les plus sérieux devoirs. Cette popularité, qui doit lui être si douce, s'évanouirait vite si, pour fonder la République, M. Thiers ne déployait pas une activité au moins égale à celle qu'il a montrée, quand il s'agissait d'y conquérir la place éminente d'où il a pu diriger les négociations relatives à la libération du territoire.

Cette seconde tâche lui est indiquée bien mieux que la première. De nouveaux services sont à rendre au pays; et, pour les rendre, M. Thiers occupe dans l'opinion la situation la plus favorable.

Les Adresses qui lui sont envoyées lui tracent une ligne de conduite dont il ne pourrait dévier sans déchoir.

Car, véritablement, si M. Thiers a grandi dans l'opinion de ses contemporains et mérité leurs sympathies, c'est parce que, tout à coup, le voyant revenu de ses préjugés, ses contemporains l'ont cru décidé à fonder dans ce pays de démocratie la République, ce gouvernement de liberté et de progrès que M. Thiers a si longtemps déclaré impossible, et que plus d'une fois, dans des vues trop personnelles, il a empêché de s'établir.

## La Province
### AU JOUR LE JOUR.

Ils.... elles sont là.... journaux, publications diverses et dont les couleurs ne forment pas précisément un arc-en-ciel — non solaire, mais social.

En comptant bien, on peut compter 900 journaux de province.

C'est beaucoup.... si l'on veut, mais qu'importe? Et sans plus de préambule, j'entre en matière.

— Un de ces derniers jours, une feuille radicale, fort mécontente de ses confrères des départements en général, formulait ce programme à l'adresse de la presse de province:

"Elle doit donner un résumé succinct des événements politiques du jour, les apprécier, s'il y a lieu, au point de vue du milieu dans lequel elle vit; mais par-dessus tout, elle doit s'occuper de tout ce qui peut intéresser la région en dehors de laquelle elle n'a pas la prétention de trouver des lecteurs."

Eh bien! cette localisation ci-dessus indiquée existe déjà presque partout, et voilà précisément ce qui prête ou ce qui donne de l'à-propos et de l'intérêt quand même à la *Province au jour le jour*.

— Ces Prussiens nous forcent, entre autres choses, à nous servir d'une expression qui leur ressemble bien; je veux parler de l'évacuation. Ils partent; ils sont partis. A Sedan, ils ont laissé des morts et des malades:

"Les Sedanais, qui ont tant souffert de l'occupation, et aux yeux desquels les Bavarois se recommandaient plus spécialement par le massacre et l'incendie de Bazeilles, saisirent avec une spontanéité louable cette occasion de montrer comment les Français en agissent dans certaines occasions, même avec des ennemis impitoyables. Les pompiers rendirent les honneurs funèbres aux soldats étrangers, et quatre cents citoyens suivirent le convoi, à la tête duquel marchait le clergé catholique."

Quelle noble revanche, toute française! Nous leur avons montré, à ces malheureux vainqueurs, que chez nous *l'humanité prime la revanche* et ne perd jamais ses droits.

— Dieu nous garde de prononcer les premiers le mot de revanche. Il faut y aller sérieusement, cette fois, et sans croire au secret — secret de Polichinelle — par ce temps de publicité à outrance, il faut partir de là que la diplomatie est le plus saint des devoirs.

Cependant, un certain nombre de journaux de province se préoccupent d'un article très développé, publié en Allemagne sous ce fort titre:

"Considérations sur le déploiement stratégique de l'armée française *dans la future guerre de revanche*."

Au jugement d'une feuille radicale, qui s'y connaît néanmoins, le susdit article est remarquable. Voici les premières lignes d'appréciation de cette feuille:

"Il est peu de mots plus souvent répétés dans tous les journaux allemands que celui de la *revanche*. Il semble être aujourd'hui passé de notre langue dans celle de nos voisins. Au lieu d'être aveuglés par leurs succès, ceux-ci cherchent au contraire à se préparer avec calme à ce *terme fatal*. Pour l'auteur de l'article, ce terme serait 1875. *A ses yeux, nos forces sont* loin d'être méprisables; nous nous préparons au contraire avec acharnement. Peut-être surprendrons-nous encore l'Europe par quelque succès inespéré."

Ce sont nos frères, car

"Les peuples sont pour nous des frères."

Les bons Prussiens qui parlent du *terme fatal* et de *revanche*. Est-ce qu'ils compteraient d'aventure sur une querelle d'Allemands, sur un nouveau percement du Saint-Gothard, pour nous amener où nous n'allons que trop vite, sur le champ de bataille: vous vous trompez. Mais, soyez tranquilles: *Fata viam invenient*.

— Ce qui peut faire illusion à ces braves Allemands, se trouve exprimé, — en vers, ma foi, — dans cette strophe d'une ode à l'évacuation, publiée par l'*Impartial rosgien*:

> Adieu donc! En quittant la France,
> Portez chez vous nos monceaux d'or;
> Le bonheur de la délivrance
> Vaut à nos yeux plus qu'un trésor;
> Vous ne garderez de vos guerres
> Que des couronnes éphémères
> Et des triomphes détestés;
> *Mais vous avez fait sur nos têtes*
> *Jaillir du sein de nos tempêtes*
> *Le soleil de nos libertés!*

C'est une consolation que la Prusse nous accordera volontiers. Encore une petite tempête commune, puis après le soleil.... de vous savez quoi pour sécher le sang et les larmes.

Hélas! tout en reconnaissant que la joie la plus naturelle a ses excentricités, à Epinal, par exemple, on a vu des habitants levés dès trois heures du matin pour assister à l'évacuation.... non, à la libération du territoire, et se couvrir contre le soleil qui n'était pas encore levé — (ce mauvais Français) — d'ombrelles tricolores.

Quelques-uns ont même chanté en sourdine:

> Bon voyage,
> Monseur Dumollet.

Mais tout cela ne nous fait pas encore une belle jambe.

Nous nous associons de tout cœur à ce sentiment du *Journal de Montmédy*:

Cette seule perspective que la revanche sera le prix de notre union intérieure devrait suffire pour établir chez nous cette entente indestructible qu'appellent de tous leurs vœux les sincères amis de leur pays.

Qu'à cet effet notre unique sentiment à tous soit d'y contribuer dans la mesure de nos forces, et que ce but tant désiré soit poursuivi sans relâche, sous l'égide de ce cri qui ne saurait nous diviser:

VIVE LA FRANCE!
DIEU PROTÈGE LA FRANCE!

Crions, mais sans oublier un seul instant les sages paroles du maréchal duc de Mac-Mahon, relatives à nos relations pacifiques. Et puis, "*on ne peut trop observer les adversaires que l'on doit combattre.*"

— "Passons à l'actualité".... L'actualité!

"Je n'ai fait que passer, elle n'était déjà plus."

On peut résumer comme suit l'impression produite par le Message du chef du gouvernement actuel: la majorité y applaudit. La plupart des radicaux font contre fortune bon cœur en cette grave conjoncture. Les feuilles inféodées à M. Thiers le trouvent insuffisant, parce qu'il ne se lance pas dans l'avenir, parce qu'il n'a rien de commun avec "pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses."

— Le *Figaro* l'a déjà montré: nous avons deux Messages. L'extrême gauche a produit le sien qu'avec la certitude que le centre gauche ne lui échapperait pas un jour ou l'autre. M. Bethmont, un irréconciliable du moment, compte tout à fait sur M. Casimir Périer, et se propose de *demander la dissolution matin et soir*. A midi, fera-t-on la sieste?

— De leur côté, les journaux bonapartistes, comme la *Côte-d'Or*, s'efforcent de démontrer la nécessité, l'urgence d'une solution.

Tout cela promet de la besogne à la Commission de permanence. Aussi le *Républicain de la Dordogne* chante-t-il dès ce matin:

> Prenez garde,
> La Permanence vous regarde,
> La Permanence vous entend.

Ce n'est pas méchant, le maréchal s'étant constitué par son Message, d'après des journaux du Midi même, *le gardien des droits de la nation*.

R. W.

## DÉPART DE M. DE TONNENS.

On annonce le prochain départ de S. M. Orélie Antoine Ier, roi d'Araucanie et de Patagonie pour ses Etats, qu'il avait momentanément quittés afin de former en France un cabinet ministériel capable de donner à ces contrées lointaines une constitution définitive. Il paraît que ce cabinet est formé, et on parle notamment d'un jeune avocat qui vient d'être revêtu, par le roi d'Araucanie, du titre de garde des sceaux. S. M. Orélie espère en outre, grouper autour de lui un certain nombre d'hommes convaincus, experts au maniement du fusil se chargeant par la culasse, et dont les attributions consisteraient à achever par des arguments irréfutables l'œuvre de persuasion commencée sur les Araucaniens par le cabinet ministériel.

Un détail peu connu, c'est que le roi d'Araucanie n'est pas un souverain exigeant. Jusqu'ici la royauté était permanente, et c'est précisément de cette permanence qu'elle tirait son principe et sa force. Le roi d'Araucanie, s'il faut en croire le *Journal officiel* de son royaume, dont nous avons sous les yeux un exemplaire, non-seulement est un roi intermittent, mais encore est un roi qui évite avec soin de mêler la politique à son administration. C'est du moins ce qui paraît ressortir du titre même de ce journal: la *Couronne d'Acier, journal du roi d'Araucanie*, hebdomadaire, non politique. En écartant avec soin la politique, le roi d'Araucanie fait d'ailleurs preuve d'intelligence, car il esquisse ainsi une des causes les plus fréquentes de la chûte des trônes.

En étant seulement hebdomadaire, il fait à ses peuples une concession qui sera sans doute appréciée avec la sympathie qu'elle mérite. Le monarque régnera seulement le dimanche: tout le reste de la semaine, les Araucaniens seront libres comme l'air; c'est le *self-government* augmenté tempéré, le roi d'Araucanie ayant toujours le droit, le dimanche matin, d'examiner, en conseil privé, la façon plus ou moins régulière dont ses sujets se sont comportés pendant les six jours où ils ont été livrés à eux mêmes, et, certains détails laissent à désirer, de faire arrêter à midi, juger à deux heures et incarcérer dans la soirée les fauteurs des désordres qui pourraient s'être produits.

Il y a là, on le voit, tout un mécanisme nouveau et excessivement ingénieux.

Mais nous avons peut-être tort de plaisanter l'excellent homme qui va s'expatrier dans quelques jours pour ce pays inconnu. M. de Tonnens, pour l'appeler par son vrai nom, est convaincu; lors de sa première expédition en Araucanie, on se rappelle qu'il fut fait prisonnier par le Chili, et cette captivité fut tellement sérieuse que sans l'intervention de M. Rouher, alors ministre d'Etat, le roi d'Araucanie courait le risque de subir le sort de M. de Raousset-Boulbon, cet autre aventurier que la France laissa fusiller sans dire un mot, sans élever une protestation.

Il est vrai que le péril grave auquel M. de Tonnens a du reste échappé ne prouve pas précisément que ses sujets l'aient protégé aussi efficacement qu'ils l'auraient dû. Le roi d'Araucanie l'a compris en s'empressant de regagner la France; mais il assure que les Araucaniens sont aujourd'hui revenus à des sentiments meilleurs et qu'ils brûlent de le revoir et de se ranger définitivement sous sa loi. On qui ces costes de ce qui donne, en dépit de toutes les objections, et elles sont nombreuses, un certain poids à la nouvelle expédition que M. de Tonnens prépare, c'est qu'il vient de conclure avec l'Angleterre un traité parfaitement en règle, commercial et politique. Peut-être l'Angleterre, en Bertrand intelligent, espère-t-elle manger un jour les marrons que Raton de Tonnens aura tirés du feu. La chose a des précédents nombreux, et l'Angleterre en est coutumière. Mais ce qui paraît dès lors certain, c'est qu'il y a une colonie d'avenir dans l'Araucanie et qu'on commence sérieusement à s'en apercevoir.

Nous annoncions le départ de M. Pertuiset à la tête d'une troupe de volontaires pour la Terre de feu. La Terre de feu est voisine et même, croyons-nous, limitrophe de l'Araucanie. L'expédition est absolument distincte; mais elle prouve que ces contrées méritent au moins une exploration. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut peut-être attendre avant d'exprimer une opinion définitive sur le roi d'Araucanie, auquel de menus détails de critique ne sauraient en somme porter le moindre préjudice.

---

— Une bande de jeunes voleurs vient d'être découverte dans les curieuses circonstances suivantes:

Par suite de la surveillance que M. Philery, propriétaire de bains froids du pont d'Austerlitz, fait exercer dans son établissement, le nommé Louis Robert, âgé de quatorze ans, fut surpris en flagrant délit. Il venait d'enlever, avec les vêtements d'un baigneur qui avait imprudemment laissé ouverte la porte de son cabinet, un porte-monnaie contenant 16 fr.

Conduit devant M. Baylac, commissaire de police du quartier de la Salpêtrière, Robert entra immédiatement dans la voie des aveux.

— J'ai assez du métier, dit-il; si je casse du sucre (si j'avoue), me renverra-vous chez mes parents?

— Nous verrons cela, répondit le magistrat; dans tous les cas, vos aveux vous mériteront l'indulgence de la justice.

Robert fit alors connaître qu'il appartenait à une bande d'une vingtaine de jeunes bandits commandée par le capitaine Andréas, dit le *Frisé*, âgé de quinze ans; il indiqua les innombrables vols commis dans tous les quartiers de Paris, dans les bains froids, aux halles, soit aux étalages, soit à la tire dans les foules, par ses complices, lesquels se réunissaient, la nuit, dans les bateaux amarrés entre les ponts d'Austerlitz et de Bercy. Ils couchaient là, après avoir partagé le butin de la journée et reçu les ordres du capitaine pour les expéditions du lendemain.

L'avant-dernière nuit, le commissaire de police, assisté d'agents munis de lanternes, guidé par un maître marinier et ayant avec lui le révélateur Robert, opéra une descente dans les bateaux désignés. Il en avait exploré quatre-vingts, n'ayant capturé que trois individus suspects, lorsque, dans un charbonnier, il découvrit Andréas.

— Voilà le capitaine et sa femme! s'écria Robert.

En effet, à côté d'Andréas était couchée Catherine V...., âgée de quatorze ans!...

— Gredin! canaille! hurla Andréas en montrant les poings à Robert, tu nous as vendus!

— Vous faites *four*, mon commissaire, ajouta-t-il, mes *hommes* ne rentreront pas cette nuit, je les ai envoyés aux environs de Paris, où il y a des fêtes. Je vous en parle, continua-t-il d'un ton larmoyant, ne prenez pas ma femme, elle est innocente!...

Comme Robert, le capitaine Andréas s'est décidé à faire des aveux, mais à la condition que Catherine ne serait pas inquiétée. C'est une fillette fort jolie, qui, depuis deux mois, a quitté ses parents, honnêtes ouvriers, pour se livrer au vagabondage.

Continuant les investigations commencées par le commissaire, les agents du service de sûreté ont capturé cinq des *hommes* d'Andréas; les autres seront très probablement arrêtés à l'heure où paraîtront ces lignes.

---

Une réminiscence de feu Harel.

Un jeune homme débute à la Porte Saint-Martin, dans le rôle de Gauthier d'Aulnay, de la *Tour de Nesle*. Après la représentation, il demande à son directeur s'il est content.

— Allons donc! s'écrie l'ancien amant de mademoiselle Georges, que la visite de quelque créancier avait probablement mis de mauvaise humeur, vous avez joué comme un perruquier!

Le lendemain, seconde audition. Harel paraît satisfait, et c'est avec un sourire qu'il dit au débutant:

— Ce soir, c'est beaucoup mieux, monsieur; vous avez joué comme un coiffeur!


## DIVERS.

### JARDIN DE MAGNOLIA.

La plus belle et la plus agréable place d'amusement de l'été, soupé, pique-nique, fêtes [illegible], cirque, concerts, etc.

Concert chaque soir.

LE DIMANCHE GRAND CONCERT GRATIS ET BAL.

Restaurant et barre pourvus de mets de première qualité. Toujours du lait frais. Les jours de la semaine on aura l'usage du jardin pour rien.

Dans le salon se trouve un beau piano.

Mai—[illegible] RICHARD ROMANN.

### Consulat de France
A LA NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'éloignement du lieu de leur résidence, sont dans l'impossibilité de se présenter à ce Consulat, [illegible] du ministère de la justice, [illegible] de déclarer [illegible] leur option en faveur de la nationalité française [illegible] de la demande qu'ils en feront à tout agent consulaire de France [illegible] Le délai pour formuler ces demandes expirera le 30 septembre 1873.

[illegible]avril—[illegible]

### Compagnie des moulins à coton de Gulliett.

Fabrique à Amite, Louisiane.

NOUVEAUX MOULINS à coton de Gulliett pour travail léger.

Presse à coton, à main, de Gulliett.

Moulins à coton de tout genre réparés à la Fabrique.

Des doubles de toutes les parties du moulin, peuvent être expédiés, sans que l'on soit obligé d'envoyer le moulin lui-même à la fabrique.

Tous les moulins sont soumis à une épreuve avant d'être expédiés.

La Compagnie étant maintenant établie sur des bases solides, et possédant d'amples ressources, nous pouvons solliciter des ordres.

BENNET & CO, agents généraux, No [illegible], rue de la Commune, Nlle-Orléans, Louisiane.

7avril—[illegible]

### Sources, Bains, Hôtels, Restaurants.

### HOTEL DE BARNUM,
Coin Broadway et Vingtième rue, New-York,
A l'instar des hôtels américains et européens.

ON y trouve tous les agréments et tous les perfectionnements modernes — appartements et chambres, salons privés, bains, élévateurs, etc. L'emplacement est des meilleurs — étant au centre de la fashion et de la brillante société de New-York; à proximité des théâtres et des librairies, des palais de Stewart, de Lord & Taylor, Arnold & Constable, J. & C. Johnston. L'hôtel est sous la direction de A. S. BARNUM, autrefois du Barnum's Hotel, à Baltimore; de I. N. Green, de Dayton, Ohio, et récemment de New-York; de Freeman Barnum, de Barnum's Hotel, St-Louis. [illegible]

### L'Ancien Méridien,
A l'angle de la rue Bourbon et du Passage de la Bourse.

VIENT d'ouvrir, sous la direction de M. PHILIPPE FORGET, ancien restaurateur bien connu, un LUNCH chaud qui sera servi tous les jours de neuf heures du matin à une heure P. M. Un second lunch sera servi de 5 heures de l'après-midi à 7 heures—Prix 25 cts.

Cette maison se recommande par l'abondance et la qualité des mets. Bon lait, bon café matin et soir.

La BAR est pourvue de Vins et Liqueurs de premier choix. HUITRES toujours fraîches. Pendant le Lunch, les consommations sont à 10 cents et en dehors à le cents. [illegible]

### HOTEL BOULO,
A BILOXI, MISS.

Cet hôtel, fort avantageusement connu de la population française et créole de la Nouvelle-Orléans, ainsi que des habitants de la campagne, reste ouvert toute l'année.

A l'entrée de la saison d'été, M. Boulo tient à rappeler à ses nombreux clients et amis, ainsi qu'au public, que son établissement réunit des conditions de confortable exceptionnelles.

Chambres propres et bien meublées, salle à manger saine et parfaitement aérée, cuisine excellente pour ne pas dire sans pareille, et des conditions qu'on ne peut plus raisonnables, voilà ce que trouveront à l'Hôtel Boulo les personnes qui voudront bien y descendre. 15 mai—3m

### RESTAURANT FRANÇAIS
A LA MOBILE,
TENU PAR J. FAUTEAU,
(Successeur de Louis J. Dienat)

No 11, Rue Gouvernement, près du dépôt du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans.

15 avril—[illegible]

### Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15.......RUE ROYALE.......13 et 1
Entre les Rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toutes espèces de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; Chambres élégamment meublées, à louer à la nuit ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

[illegible]

### Machines à coudre (perfectionnées)
A L'USAGE DES FAMILLES,
DE GROVER & BAKER.

Grand Dépôt du Sud, 107 rue du Canal, coin Passage de la Bourse.

Les machines sont vendues à des conditions de paiement très faciles. 8 juin—3m

IL est universellement reconnu qu'il y a beaucoup à gagner à se servir des machines à coudre de Grover et Baker; ce qui le prouve, d'ailleurs, c'est leur immense succès de vente. Dépôt général pour le Sud, au No 107 de la rue du Canal.

### FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE
De la Vallée du Mississipi.
COLLINS & BAQUIE,
Propriétaires et Fabricants.

Nous offrons au commerce de la Vallée du Mississipi, aux prix du Nord, toute espèce d'Encres d'imprimerie. Nous en garantissons la qualité.

Notre fabrique est à Tangipahoa, en Louisiane; vente, bureau, au No 2 de la rue Carondelet, Nouvelle-Orléans. 22 mai—6m

### The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS;

### No 182 Rue du Canal,
ESCOMPTES PAYABLES.
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

L'intérêt alloué est de Six pour Cent.

C. D. STURDEVANT, Caissier. A. FAILLET, Assist. Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5 janv—1an

### LE SAPOLIO
D'ENOCH MORGAN'S SONS

remplace le savon dans les ménages, excepté pour le blanchissage.

### LE SAPOLIO
économise les gages d'un fourbisseur. Faites-en l'essai.

### LE SAPOLIO
pour les fenêtres est meilleur que le blanc ou l'eau. On n'a pas besoin d'enlever les rideaux et les tapis.

### LE SAPOLIO
nettoie la peinture et le bois, en un mot toute la maison, mieux que le savon. Il économise le travail. Vous ne sauriez vous en passer.

### LE SAPOLIO
nettoie les couteaux mieux que la brique. Il ne laisse pas d'éraillures.

### LE SAPOLIO
polit la ferblanterie mieux que ne le font le savon et le sable. Il fait briller sans érailler.

### LE SAPOLIO
polit les ustensiles en cuivre mieux que ne le font l'acide et l'huile ou la pierre.

### LE SAPOLIO
est précieux quand on veut laver les plats et la verrerie. Il coûte moins que le savon.

### LE SAPOLIO
enlève les taches des marbres de cheminées, des tables et des statues, des murs et de la porcelaine.

### LE SAPOLIO
enlève les taches et la graisse des tapis et autres lainages.

Il n'y a pas d'article qui fasse autant de travail et le fasse mieux. Essayez-le.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

c'est un merveilleux savon de toilette qui n'a d'égal ni en Amérique ni à l'étranger.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

lorsqu'on l'emploie au bain, il nettoie parfaitement, ouvre les pores et agit sur la peau qu'il embellit.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Il nettoie et embellit la peau, instantanément, et fait disparaître les taches de la figure et des mains.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Il est sans rival dans le monde pour adoucir la peau du visage et des mains et empêcher qu'elle ne se gerce.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Il enlève les taches de goudron, de fer, d'encre et de graisse. On n'a rien de couvert de semblable pour les forgerons, les mineurs, etc. Il n'y a pas de cosmétique qui puisse lui être comparé.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN

Il coûte de 10 à 15 cents le morceau. Chacun devrait en avoir. Il vous plaira.

### Ne manquez pas d'en faire l'essai.

Achetez-le de votre marchand s'il en a ou s'il veut vous le procurer; sinon, demandez notre brochure intitulée: "All about Sapolio" et elle vous sera envoyée gratis.

ENOCH MORGAN'S SONS,
20 PARK PLACE, N. Y.

7 sept—3m—vde


## INSTITUTIONS.


### JEFFERSON ACADEMY,
43.........RUE BOURBON.........43
Nouvelle-Orléans,
DIRIGÉ PAR
### G. J. LORD.

La session de 1873-74, de cet établissement commencera le LUNDI, 15 SEPTEMBRE.

20 août—3 mois

### Université de la Virginie.

DES ECOLES DE SCIENCES ET DES LABORATOIRES PRATIQUES offrent des avantages spéciaux à ceux qui désirent acquérir une éducation scientifique complète et toutes les connaissances qu'exigent l'ingénieur civil, l'ingénieur des mines, l'architecte, le chimiste, le métallurgiste, le fermier, etc. Pour les catalogues, etc., s'adresser à WM WERTENBAKER, Secy, P. O. University of Virginia, Va.

20 sout—1m—mer,ven,dim

### Université de la Virginie.
ECOLE DE MEDECINE.

LA prochaine session (la quarante-neuvième) commencera le 1er octobre et durera neuf mois, à l'expiration desquels l'élève studieux aura acquis toutes les connaissances qu'exige sa profession. Pour les catalogues, s'adresser à WM WERTENBAKER, sec'y of Faculty, P. O. University of Virginia, Va.

20 sout—1m—mer,ven,dim

### COLLEGE COMMERCIAL
### DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
sous l'habile direction de
M. J. W. BLACKMAN.

78 rue du Camp. Entrée, 44 rue Natchez.

CET ancien établissement, ouvert tous les jours, du matin au soir, l'année entière, offre le précieux avantage aux jeunes gens et aux demoiselles de la Nlle-Orléans et des endroits rapprochés de la ville, d'obtenir, en quelques semaines, une éducation commerciale solide.

Le mode d'enseignement embrasse toutes les facilités récentes et avantageuses aux élèves qui aspirent aux honneurs de cette branche d'éducation.

Les prix de l'établissement sont cinquante pour cent meilleur marché que ceux de tous les établissements de la ville.

J. W. BLACKMAN, Principal,
W. S. MITCHELL, Administrateur.

31 juil—1m

### Louisiana State University,
A BATON-ROUGE, LOUISIANE.
ORGANISATION MILITAIRE.

LA 15e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874.

Le corps enseignant se compose de professeurs éminents pour toutes les branches de la littérature et des sciences. Les études se composent d'un Cours préparatoire et d'un Cours académique, le génie civil, le commerce, les langues anciennes et modernes, les mathématiques et leur application, la physique, la chimie, le dessin, la géologie, la minéralogie, la botanique, la philosophie, l'histoire, la tenue des livres, la tactique militaire (infanterie et artillerie).

L'Université possède une Bibliothèque de 11 000 volumes, un Cabinet de physique et de chimie, des Modèles de machines, des instruments pour lever des plans, des mappes, dessins, cartes, herbiers, musées, peintures, gravures, photographies, etc.

L'étude de la topographie, de la géologie et de la botanique de la Louisiane, est confiée à des professeurs de l'Université qui s'y consacrent depuis quatre ans, ce qui offre aux élèves d'inappréciables avantages.

L'organisation de l'Université est toute militaire, et la discipline y est stricte sans être trop sévère. Le collège possède des équipements pour l'armement complet de 100 élèves, plus quatre pièces d'artillerie. Exercices militaires tous les jours.

Uniforme: Pantalon gris, tunique de même couleur, et képi bleu foncé.

Les élèves logent et prennent leurs repas dans les bâtiments de l'Université.

Le service médical est confié à un médecin expérimenté.

L'Université est située dans un quartier salubre de Baton-Rouge.

Pour être admis au Cours préparatoire, il faut avoir plus de 15 ans et savoir les éléments de l'arithmétique, de la grammaire anglaise et de la géographie.

Pour être admis au Cours académique, il faut, en outre, avoir une certaine connaissance de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie, de la grammaire latine, pouvoir traduire les Commentaires de César, Virgile, Cicéron, un peu de grec, ou, à défaut de grec, avoir une certaine connaissance du français.

On reçoit des élèves des autres Etats, et de préférence à l'ouverture des Cours.

Les neuf mois de session coûtent:

| | |
|---|---|
| Enseignement, bibliothèque, médecin | $100 00 |
| Pension et domestiques | 200 00 |
| Blanchissage | 20 00 |
| Chauffage et éclairage | 20 00 |
| Livres, papier, etc | 20 00 |
| Meubles | 20 00 |
| Dépenses éventuelles | 10 00 |
| Trois uniformes | 50 00 |
| Dépôt | 10 00 |
| Dépense totale | $470 00 |

20 mai—6m D. F. BOYD, Surintendant.

### Cinquante mille piastres

SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANKS, au No. 14 de la rue du Camp, au-dessous du City Hotel, sur des DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE—à un intérêt de quatre pour cent par mois. La Banque alloue un intérêt de six pour cent l'an sur les dépôts de cinquante piastres et davantage; elle émet des certificats de dépôts pour six ou douze mois, à un intérêt plus élevé.

4 juil—1an T. D. VAN HORN, Caissier.

### APPAREIL PERFECTIONNÉ
—DU—
### GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississipi et en Louisiane.

Fabrique et salle d'exposition au No. 2 du Triangle Building et No. 24 de la rue Felicité (entre) la Nouvelle Levée, entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.

F. ROBERTS, Surintendant.

8av—1an Lock Box 746 du bureau de la Poste


## CHARTE.

### CHARTE AMENDÉE
DE LA
### Compagnie d'Assurance "Delta" de la Nouvelle-Orléans.

Etat de la Louisiane, ville de la Nouvelle-Orléans.

IL est fait à savoir par ces présentes, que nous, [illegible] nous formons entre nous et avec telles autres personnes qui pourront devenir nos associés, par souscription, achat, transfert ou autrement, une corporation suivant la législation générale de l'Etat relative à l'organisation des corporations, et que nous avons arrêté les stipulations suivantes comme charte de la dite corporation:

ARTICLE PREMIER.

Le domicile de la corporation est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et la corporation sera désignée et connue sous le nom et le titre de:

"LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLÉANS."

[illegible]

ARTICLE DEUXIEME.

Les objets de cette Compagnie sont déclarés être:

[illegible]

ARTICLE TROISIEME.

Le capital de la Compagnie est fixé par le [illegible]

ARTICLE QUATRIEME.

[illegible]

ARTICLE CINQUIEME.

[illegible]

ARTICLE SIXIEME.

[illegible]

ARTICLE SEPTIEME.

1. Les Directeurs auront le droit de placer le capital [illegible]

## CHARTE.

[illegible]

ARTICLE HUITIEME.

[illegible]

| | |
|---|---|
| MM. | |
| A. Baldwin, | D. Bradbury, |
| W. [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |
| Chas. J. Leeds, | [illegible] |
| F. Laborde, | [illegible] |
| A. H. D'Hémécourt, | [illegible] |
| Emile Dupré, | [illegible] |
| J. L. Airey, | [illegible] De Lizardi, |
| John Brunsdon, | [illegible] |
| E. Rush, | [illegible] |

Joseph Aleix.

[illegible]

ARTICLE NEUVIEME.

[illegible]

ARTICLE DIXIEME.

[illegible]

ARTICLE ONZIEME.

A l'expiration de la Charte, ou avant cette époque, s'il est ordonné ainsi, les affaires de cette Compagnie seront liquidées [illegible]

(L'original est revêtu des signatures suivantes:)

L. M. GARDNER & CO.,
SLOCOMB, BALDWIN & CO.,
A. AIMÉE, BADER & CO.,
RESCIER & REISE,
A. THEVROU,
LEEDS & CO.,
F. LABORDE & V. MAIGNAN,
[illegible]
DUPRÉ, REISS & CO.,
PATIO, MARKS & CO.,
J. H. ADDEN & CO.,
J. L. AIREY & CO.,
BOULIGNY & ESCLAPON,
LAPENE & FERRÉ,
C. HOPKINS,
C. H. MOUTON & CO.,
W. B. CONGER,
E. BORDELOIS,
E. P. TREUHER,
A. PALACIO,
[illegible] DE LIZARDI,
GREENLEY & ALEIX.

Une copie authentique de l'acte original est placée dans les archives de mon bureau, pour référence.

E. BOUNY, Notaire Public.

Je soussigné, député recorder des hypothèques [illegible] Nouvelle-Orléans, 21 juin 1873.

G. DARGANTEL, député-recorder.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "DELTA" DE LA NLLE-ORLÉANS.

Bureau, coin Carondelet et Commune.

Cette Compagnie assure contre les risques d'incendie, de rivière et de mer, aux plus bas taux du [illegible]

A. M. FORTIER, président.
E. GARITIEAU, vice-président.
L. W. BAQUIE, secrétaire. 20 juin—[illegible]

## LOTERIES.


# LOTERIE
—DE—
# L'ETAT DE LA LOUISIANE
SUR LE
## Plan de combinaisons.
TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOTS { [illegible]

PRIX DU BILLET:

## $1 SEULEMENT
## Partie de Billet en Proportion.

## Plan de police:
## Tirage tous les jours.

[illegible]

## ATTENTION!
## Grand Déballage!

G. MONIÉ, No. 54, rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARFUMERIES, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que: Pinaud, Lubin, Dr. Pierre, etc., etc.

—Aussi—

Peignes, Brosserie, Articles de Toilette. Beau choix de l'éponges de marine et de Bahama. Savons de qualité supérieure. [illegible] Un lot de Parapluies sans pareils. [illegible]

GROS ET DÉTAIL.

# COLD CREAM
RACINE CALIFORNIENNE.

que le COLD CREAM racine

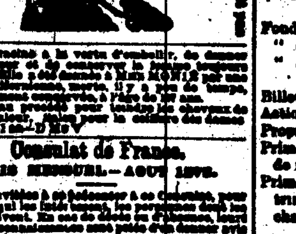

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver la beauté [illegible] Mme MONIÉ [illegible]

7 nov—1an—D M V


### Consulat de France.
AVIS ESSENTIEL.—AOUT 1873.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. [illegible]

[illegible]

Le Chancelier du Consulat de France, [illegible]

## VENTES JUDICIAIRES.


VICTOR LAURENT vs. AMÉDÉE BRUNEAU et JOS. BRUNEAU.

QUATRIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans — [illegible] MULETS, DRAYS et FLOATS, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours. [illegible]

12 août—3t W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

S. H. Davis, Jr. vs. Cohen M. Soria, exécuteur testamentaire de J. M. Isaacks, décédé.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible] QUATRE TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Canal, White, Bienville [illegible] TRENTE, TRENTE-UN, TRENTE-DEUX et TRENTE-TROIS [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

[illegible] W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE FEUE MARY KILLELEA.

DEUXIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans — [illegible]

Conditions—Moitié du prix payable comptant [illegible]

[illegible] W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

CHARLES CAVAROC vs JOHN MOUNTFORT.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. [illegible] [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

[illegible] W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs JAMES WHITE. — Le même vs le même. — Le même vs le même. [illegible]

COUR DE DISTRICT SUPERIEURE POUR la Paroisse d'Orléans. [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

[illegible] W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

### Cigares, Tabacs.

### Cigares de la Havane et du Pays,
CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

ET un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par

ED. L. ZELL & CO.,
Coin des rues Canal et Carondelet.
[illegible] Nlle-Orléans, Lne.

# J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR.
No 58...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 58
Encoignure Bienville.

Manufacturé à Vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

[illegible] Nouvelle-Orléans.


### New Orleans Mutual Insurance Association.

Bureaux, No 102 de la rue du Canal.
SIXIÈME ETAT TRIMESTRIEL.
SECOND TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, la New Orleans Mutual Insurance Association publie l'état suivant de ses affaires pour le second trimestre de 1873, expiré le 30 juin 1873:

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie... | $86,007 90 | |
| " de mer........ | 79,306 55 | |
| " de rivières.. | [illegible] | $[illegible] |
| En moins, | | |
| Primes non expirées | $87,261 52 | |
| " remboursées | [illegible] | [illegible] |
| Montant net des primes.......... | | 301,135 92 |
| En plus, | | |
| Intérêt et loyer................ | | 32,040 78 |
| Total............................ | | 375,097 70 |
| Pertes par incendie. | 65,349 50 | |
| " sur mer...... | 31,009 42 | |
| " sur les rivières | 98,135 65 | |
| | | 174,367 07 |
| Dont $7,030 ne sont pas réglées. | | |
| Réassurances.......... | 41,046 10 | |
| Frais de bureau..... | 13,197 24 | |
| Taxes................. | 2,047 00 | |
| Dépenses casuelles.. | 3,104 32 | |
| Réduction (rebate)... | 13,121 52 | |
| Profits et pertes.... | 8,721 17 | —250,162 00 |
| Bénéfice net...................... | | 24,935 00 |
| ACTIF: | | |
| Fonds en caisse...... | 112,588 46 | |
| " en Europe...... | 20,640 11 | |
| " à New-York..... | 4,977 25 | —137,451 55 |
| Billets et effets à recevoir.......... | | 657,302 19 |
| Actions et bonds...................... | | 125,730 19 |
| Propriétés foncières.................. | | 126,022 34 |
| Primes de ce trimestre, en voie de recouvrement........ | | 197,190 94 |
| Primes recouvrables dans les trimestres suivants, d'après la charte.................. | | 354,021 76 |
| Total................................ | | 1,599,597 11 |

Ce qui précède est une copie exacte tirée sur les livres de New Orleans Mutual Insurance Association.

L. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 3 juillet 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire Public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'article sept de la charte, de collecter immédiatement tout le montant net des primes du second trimestre de 1873 et de payer aux actionnaires, après règlement des dites primes, un dividende-intérêt trimestriel de 3 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire. 9juil—1m

## VENTES A L'ENCAN.


PAR D. E. MORPHY.

Bouteilles et Barriques.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur [illegible] le MARDI, 26 août 1873, à 11 heures du matin [illegible] No [illegible] de la rue Magazine:

Une grande quantité de bouteilles vides et de barriques.

Conditions—comptant. 22 août

Kummel. Kummel.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur. — Il sera vendu, pour compte de qui de droit, SAMEDI, 23 août 1873, à 10 heures et demie du matin, aux Nos [illegible] de la rue du Magazine:

24 caisses kummel.

Conditions—Comptant. 22 août

PAR S. ROGER & CO.

### 450 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR S. ROGER & CO—Hy. Sanery, Encanteur.—SAMEDI, le 23 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47, rue Douane (anciennement Vieille-Levée)—

450 caisses bottes, souliers et brodequins.

Comprenant un bel assortiment, qui sera vendu sans réserve.

Conditions—à la vente. Mars—[illegible]

PAR VINCENT & CO

### Marchandises Sèches.

PAR VINCENT & CO., aux Nos 61 et 63 de la rue de la Douane—

Les MARDIS et les JEUDIS, il sera vendu—Marchandises sèches, "Notions" et Articles de Fantaisie;

Les SAMEDIS, Linge, Chapeaux et Chaussures.

13 juin—[illegible]

CONFISERIE
### ADOLPHE LEMANNE,
297.........Chartres Street.........297
Entre Dumaine et Ste. Anne.

2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1873.

SPÉCIALITÉS pour Baptêmes, Mariages, Gâteaux et Pyramides pour Mariages.

Bonbons Sans Pareils; Fruits de pays cristallisés; Gelées, vins et Cannelle pour les Malades.

Se charge de toutes les commandes aux plus bas prix. [illegible]

### Mme LEONCE,
DOCTEUR ASTROLOGISTE,
venant de Paris.

A L'HONNEUR d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle vient de transférer son office dans un local d'agrandissement, rue DU CANAL [illegible], entre Howard et Villeré.

Elle continuera, comme par le passé, à s'occuper d'affaires commerciales, de mariages, donnera des conseils en la matière. Elle parlera du passé, du présent, de l'avenir, etc.

Mme Léonce traitera également par correspondance avec les personnes qui l'honoreront de leur confiance.

[illegible] Boîte Postale P. O. B. [illegible] Nlle-Orléans, La.

### JULIUS LOEFFLER,
62...........RUE ROYALE...........62

POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz.

Il a constamment en main un stock complet d'installation, de globes, etc.

Il se charge de réparer et de redorer les installations et les installations de toute espèce.

Son travail est garanti. [illegible]

LA LOCOMOTIVE HUMAINE doit être dirigée avec soin, sinon elle déraille et la vie s'éteint. Tenir la machine habituellement en parfait état en la remettant en état quand elle s'est dérangée — tel est le triomphe de

L'APÉRITIF SELTZ, EFFERVESCENT, DE TARRANT.

La facilité avec laquelle il nettoie complètement les intestins [illegible]

On le trouve chez tous les pharmaciens.

[illegible]

ETAT
—DE—
### L'Atlas Insurance Company
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
130..........RUE DU CANAL..........130

BUREAUX DE L'ATLAS INSURANCE COMPANY, No 130 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

PASSIF:

[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
D. R. TAYLOR, Secrétaire.

Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 17 juillet, A. D. 1873.

J. G. EUSTIS, Notaire Public.

Officiers:

Wm. H. Stevenson, Président.
D. R. Taylor, Secrétaire.
S. P. Pursley, Trésorier.
Wm L. Stanford, Vérificateur.

Directeurs:

S. G. Wilder, Nouvelle-Orléans.
Paul Duchamp, Nouvelle-Orléans.
J. G. Parham, Nouvelle-Orléans.
W. S. Hodges, Nouvelle-Orléans.
[illegible]
J. P. Randolph, Nouvelle-Orléans.
Leonard Pank, Nouvelle-Orléans.
[illegible] Nouvelle-Orléans.
Wm L. Stanford, Nouvelle-Orléans.
D. P. Perry, Nouvelle-Orléans.
S. P. Pursley, Nouvelle-Orléans.
Wm H. Stevenson, Nouvelle-Orléans.
F. Ratheron, Nouvelle-Orléans.
George Mitchell, Nouvelle-Orléans.
William G. James, Nouvelle-Orléans.
[illegible] Canada.
E. L. Craw, Michigan.
[illegible] A. J. Sawyer, Chicago, Illinois.
Thos. M. Nelson, Chicago, Illinois.

20 juil—1m


### Compagnie d'Assurance du Peuple
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
Bureaux, No 5 de la rue St-Pierre.
SECOND ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1873.

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. M. DAVIS, Président,
A. SOCOLA, Vice-Président,
A. GRAHAM, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE D'ORLÉANS — Ville de la Nlle-Orléans. Déclaré sous serment et signé par devant moi, ce [illegible] juillet 1873.

AM. BORDECOURT, Notaire Public.

Nlle-Orléans, 2 juillet 1873.

A une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, qu'un dividende de DIX pour cent sur le capital payé soit déclaré et porté au crédit des billets donnés pour actions, qu'un dividende de QUINZE pour cent, COMPTANT, sur le montant des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1873 soit payé à dater du premier lundi du mois d'août 1873.

—DIRECTEURS—

| | | |
|---|---|---|
| E. M. Davis, | Jos. David, | H. Manuel, |
| A. Socola, | P. Jourdain, | A. Huber, |
| J. E. Goodwin, | J. J. Reiss, | R. Dumaine, |
| M. A. Lionnais, | G. L. Ferré, | S. Gambon, |
| [illegible] Prague, | V. Bataillon, | P. M. [illegible] |
| Bon. Miani, | P. Scheuerbacher, | B. Saloy, |
| J. E. Malart, | J. Newhauser, | M. Drinsovich, |
| P. [illegible] | D. Hughes, | M. Darwin. |

[illegible]—1m

## VENTES A L'ENCAN.


PAR E. M. MONTGOMERY

### VENTE PEREMPTOIRE
—DE—

Beaux Meubles de salon, Buffets sculptés, Glaces françaises, manteaux en marbre, Tapis de Bruxelles, magnifiques Chandeliers, Installations de gaz, environ 250 globes extra, Livres de prix, Table ronde, Vaisselle et Faïence, Tableaux à l'huile, Gravures, &c.

— EGALEMENT —

Un magnifique Piano carré, un Coffre-fort de salon à "combination lock", une grande cave et une édition originale de Shakespeare illustrée de Boydell, en deux volumes, et tout ce qui se rattache à un Club de premier ordre.

CONTENU DU CLUB CHALMETTE.

Au coin des rues Canal et Carondelet.

—

VENTE A L'ENCAN.

PAR E. M. & E. J. MONTGOMERY.—E. M. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu, MERCREDI, 27 août 1873, à 11 heures, au coin des rues Canal et Carondelet—

Tout le contenu du prix du susdit Club. [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 22 août

PAR S. GUINAULT.

Maison sur la rue Dumaine No. 322.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau au coin du Passage de la Bourse et de la rue Bienville—SAMEDI, 23 août 1873, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre, formé triangulaire, mesurant [illegible]

Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit [illegible] 31 août

Jolie maison rue Ste-Anne, Nos. 262 et 264.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 23 août 1873, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

Conditions:—Un tiers comptant et le reste payable à un et deux ans de crédit [illegible] 17 août.

Maison rue St-Antoine, No 75.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 23 août 1873, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

Conditions—Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un et deux ans, en billets portant huit pour cent d'intérêts, de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de 1873 payables en 1874, ainsi que le timbre. L'acheteur se soumettra aux clauses pénales d'usage. 17 août

Vente pour effectuer un partage entre les héritiers Scheuermann.

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse. — SAMEDI, 23 août 1873, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

Acte de vente pardevant Alcée J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur. [illegible]

### Le plus grand plan qui ait jamais été connu.

### Quatrième Grand Concert Tombola
Au profit de la
### Bibliothèque Publique du Kentucky

12,000 lots..................$1,500,000

Chaque cinquième billet gagne un lot.

### $250,000 pour $50.

Le Quatrième Grand Concert Tombola autorisé par une loi spéciale de la Législature au profit de la Bibliothèque du Kentucky, aura lieu au Public Library Hall de Louisville, Ky., le

Mercredi, 3 décembre 1873.

Soixante mille billets seulement seront vendus, et la moitié de ce nombre sera expédiée pour les marchés d'Europe [illegible]

A ce concert, qui sera le plus brillant qu'on ait jamais vu dans ce pays, on donnera la somme extraordinaire de

### $1,500,000,

divisés en 12,000 lots, sera distribuée parmi les porteurs de billets. [illegible]

### Liste des Lots:

| | | |
|---|---|---|
| UN GROS LOT DE........ | | $250,000 |
| UN GROS LOT DE........ | | 100,000 |
| UN GROS LOT DE........ | | 50,000 |
| UN GROS LOT DE........ | | 25,000 |
| UN GROS LOT DE........ | | 17,500 |
| 10 LOTS DE........ | $10,000 | 100,000 |
| 30 LOTS DE........ | 5,000 | 150,000 |
| 50 LOTS DE........ | 1,000 | 50,000 |
| 80 LOTS DE........ | 500 | 40,000 |
| 100 LOTS DE........ | 400 | 40,000 |
| 150 LOTS DE........ | 300 | 45,000 |
| 250 LOTS DE........ | 200 | 50,000 |
| 325 LOTS DE........ | 100 | 32,500 |
| 11,000 LOTS DE........ | 50 | 550,000 |

TOTAL, 12,000 lots, payables comptant, et s'élevant à........$1,500,000

La distribution sera positive, que tous les billets soient vendus ou non [illegible]

### Prix des Billets:

Billets entiers, $50 00; demi-billets, $25 00; dixième de billet ou chaque coupon, $5 00; onze billets entiers, $500 00; 22 1/2 billets, $1,000 00; 113 billets entiers, $5,000 00; 227 billets entiers, $10,000 00. Il ne sera pas fait d'escompte sur moins de $500 de billets à la fois.

[illegible]

THOS. E. BRAMLETTE, Agent de la Bibliothèque publique du Kentucky et Directeur du Concert Tombola. Au Public Library Building, Louisville, Ky.

20 août—1m—mer, ven, dim

### Chaudières à Sucre du Tennessee
De la célèbre Usine de Jonathan.

APPARTENANTS à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

E. R. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, No [illegible], rue Union.

[illegible]


### Treizième Rapport Trimestriel
DU
### STATE NATIONAL BANK
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

Nlle-Orléans, vendredi, 20 juin 1873.

(Division de profits sous le quantième mensuel.)

RESSOURCES:

| | |
|---|---|
| Prêts et escomptes.................... | $[illegible] |
| Bons des Etats-Unis.................. | [illegible] |
| Primes des bons....................... | [illegible] |
| Actions et autres garanties.......... | [illegible] |
| Dû par des agents de réserve, et de réserve..... | [illegible] |
| Dû par d'autres banques et banquiers.. | [illegible] |
| Local de la banque et autres propriétés foncières........ | [illegible] |
| Ameublement [illegible] | [illegible] |
| Taxes payées......................... | [illegible] |
| Dépenses courantes................... | [illegible] |
| Chèques sur des banques de la ville.. | [illegible] |
| Or..................................... | [illegible] |
| Billets légal tender................ | [illegible] |
| | [illegible] |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital.............................. | $[illegible] |
| Surplus.............................. | [illegible] |
| Circulation non réclamée............ | [illegible] |
| Dividendes non-payés................ | [illegible] |
| Dépôts individuels.................. | [illegible] |
| Dû à des banques et à des banquiers.. | [illegible] |
| Escompte pour trois mois............ | [illegible] |
| Change pour trois mois.............. | [illegible] |
| Intérêt pour trois mois............. | [illegible] |
| Profits et pertes pour 3 mois....... | [illegible] |
| | [illegible] |

DIVIDENDE DÉCLARÉ.
(Payable à dater du lundi, 21 juillet 1873.)

Les actionnaires, trois et un quart pour cent pour trois mois; les déposants, trois quarts pour cent pour trois mois.

N. B.—A l'avenir, les dividendes seront déclarés semi-annuellement, payables en janvier et en juillet.

SAMUEL H. KENNEDY, Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier. 9juil—1m